

Déclaration de cessation de paiements, le soutien de Thierry Mariani, Ministre et Conseiller Régional

Communiqué de Presse du Ministre : "Papeteries de Malaucène, un comportement inadmissible qu'on ne peut laisser passer"

Ce jeudi 10 novembre 2011, le groupe américain Schweitzer Mauduit a décidé de déclarer en cessation de paiement sa filiale Malaucène Industries (papèteries de Malaucène).

Voilà un groupe qui après avoir sollicité l'aide de l'Etat et ses dispositifs d'accompagnement dans le cadre d'un plan de restructuration visant en 2008 à maintenir en activité le site de Malaucène, a finalement licencié près de 300 personnes et fermé ses portes en l'espace de deux années, contrairement à tous les engagements pris. Un groupe dont on sait désormais qu'il n'a aucun respect pour la parole donnée.

Si le contexte de crise économique et financière mondiale a de manière indéniable détruit des milliers d'emplois et conduit à des fermetures d'usines à l'image de ce qui s'est passé à Malaucène, la déclaration de cessation de paiement de Malaucène Industries a de quoi interpellé, tant sur le plan de sa justification que sur le plan de la morale.

Cette procédure a pour effet de dédouaner un groupe de dimension mondiale des sommes restant dues au titre du Plan de Sauvegarde pour l'Emploi et au titre de la convention de revitalisation signée, entre autres, avec l'Etat, soit une somme d'environ 1,7 millions d'euros, sans oublier les créances à venir de taxes foncières (122 000 euros).

Evidemment, la procédure de déclaration de paiement de la filiale Malaucène Industries est une voie légale, mais est-elle légitime et acceptable, au regard de la santé financière du groupe SWM. Ce qui sûr, c'est qu'elle n'est en aucun cas morale.

Evidemment, l'Assurance de Garanties des Salaires, prendra le relais du groupe sur les sommes dues au titre des salaires et indemnités... Mais si l'argent des entreprises a pour but d'assurer, via les AGS, les entreprises « réellement » défaillantes, il y a quelque indécence à faire intervenir un tel fonds face à des groupes mondiaux de la stature de SWM.

Evidemment, le produit de la vente du site devrait à terme permettre au groupe de faire face à ses obligations et créances, mais sous quel délai ? La vente effective en vue d'une reconversion d'activité du site dépendant du délai d'élaboration et d'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Dans cette affaire, on a la désagréable impression que les AGS et la collectivité servent de ligne de trésorerie au groupe SWM et quid des crédits de revitalisation.

Quant aux déclarations des dirigeants qui accablent l'Etat du fait de l'obligation qui leur est faite de consigner les crédits nécessaires à la dépollution du site, je trouve cela particulièrement choquant et outrancier. En l'occurrence, ce n'est pas la dépollution OU les obligations sociales et fiscales, mais la dépollution ET les obligations sociales et fiscales. Qu'il soit dit que le groupe n'a pas le choix entre ses différentes obligations et que la loi doit s'appliquer à tous.

Depuis samedi dernier, avec Bénédicte Martin, Conseillère régionale et 1ère adjointe à Malaucène, et Dominique Bodon, Maire de Malaucène, nous sommes mobilisés sur ce dossier. Bénédicte Martin, en concertation avec moi, a rencontré les représentants du personnel au comité d'entreprise le 8 novembre. Le Groupe SWM ayant décidé de maintenir sa procédure, nous avons engagé et engageons les actions suivantes :

- **Exiger l'application et la continuité de la convention de revitalisation (537 000 euros) par une entreprise dont le départ a placé le bassin d'emploi des papèteries et la commune de Malaucène dans de considérables difficultés économiques et sociales.** Il est inconcevable qu'à défaut de Malaucène Industrie, Schweitzer Mauduit n'assume pas ses responsabilités vis à vis d'un territoire qui a fait sa richesse pendant des décennies.
- **Engager toutes les démarches nécessaires**, pour la tenue des engagements au titre du PSE
- **Assurer la pérennité des crédits à engager au titre de la dépollution**, et ce, au niveau de ce qu'ils sont réellement dus et non au niveau de la consignation actuelle.
- **Faire valoir une créance de taxe foncière 2012** qui représente deux mois de masse salariale de la communale

Ce qui s'est passé jeudi 10 décembre est profondément choquant. **La crise est une réalité économique cruelle et destructrice. Elle ne saurait pour autant servir de prétexte à des groupes étrangers qui trouvent en France des filets de sécurité sociaux, comme le FNE ou les AGS, et qui en usent et en abusent.**

Même quand on est un grand groupe international, on n'est pas au-dessus de lois. Dès lundi prochain, je prendrai contact avec mon collègue à Xavier Bertrand, Ministre du travail, en vue d'un rendez-vous au ministère, avec Bénédicte Martin et Dominique Bodon, pour faire en sorte qu'un groupe n'utilise pas les dispositifs de solidarité à son profit".

Thierry Mariani

Conseiller Régional